

COMPTE-RENDU

Réunion du Conseil Municipal du 05 mars à 18h00

Convocation du 26/02/2026

Présents : M. Alain BAILLY, Mme Anne-Marie FITOUSSI, Mme Isabelle FORT, M. Frédéric MELMOUX, M. Hervé ROBIN, M. René VIAL

Absents : M. Marc LEMOINE, Mme Véronique WANNECQUE.

Excuses et procuration : Procuration de M. Thierry BALAZUN à M. Alain BAILLY

Secrétaire de séance : Mme Isabelle FORT

Approbation compte-rendu de la séance du 17/12/2025 : unanimité des membres présents

Ouverture de la séance : 18h03

1/ Adhésion à la Charte entre les Ultras de l'A51 et les communes et la Communauté de communes du Trièves

Madame la maire présente la charte qui a pour objectif de formaliser un engagement commun en faveur de la défense de l'agriculture, de sa promotion et de son intégration durable dans les territoires ruraux. Elle vise à défendre l'activité agricole et les agriculteurs du territoire, favoriser le maintien et l'installation des exploitations agricoles, promouvoir l'agriculture locale auprès de la population, faciliter les relations entre agriculteurs, élus et habitants, intégrer les besoins agricoles dans les politiques communales. La présente charte est conclue pour une durée indéterminée. Elle est valable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties signataires, notifiée par écrit, dans un délai d'un mois avant la date souhaitée de cessation

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire à signer la charte.

Adopté à l'unanimité des membres présents soit 7 votes pour, 0 contre et 0 abstentions

2/ Révision de l'attribution de compensation à la Communauté de Communes du Trièves pour la compétence « Ecole »

VU le rapport de la CLECT réunie le 4 décembre 2025 concernant la révision des attributions de compensation de la compétence vie scolaire, la délibération du 15 décembre 2025 l'approuvant le rapport de la CLECT du 4 décembre 2025 à la majorité qualifiée

Considérant qu'il avait été acté lors de la prise de compétence vie scolaire par la CCT pour certaines communes et lors de la CLECT de 2016, que les attributions de compensation seraient réévaluées régulièrement pour éviter que l'augmentation du coût des écoles ne pèse également sur les communes qui ont gardé cette compétence.

Madame la Maire propose au conseil municipal la modification des attributions de compensation selon le régime dérogatoire de la révision libre selon le rapport de la CLECT du 4 décembre 2025.

La CLECT a évalué le montant des charges et produits transférés concernant les révisions de l'attribution de la compétence vie scolaire.

Le conseil municipal est invité à approuver le rapport de la CLECT du 4 décembre 2025, annexé à la présente délibération, et à approuver l'évolution du montant de l'attribution de compensation telle que définie dans le rapport.

	2025	2026	Compte
Tréminis	664,00 €	1 082,83 €	73211 (recette)

Le conseil municipal, après avoir délibéré : approuve le rapport de la CLECT du 4 décembre 2025, l'évolution du montant de l'attribution de compensation telle que définie dans le rapport et autorise Mme la Maire à signer tout document en rapport.

Adopté à l'unanimité des membres présents soit 7 votes pour, 0 contre et 0 abstentions

3/ Révision du bail de chasse avec l'ACCA

Madame la maire présente le projet de révision du bail local de chasse conclu avec l'ACCA en 2008. Elle rappelle la délibération du 05/06/2025 concernant l'exclusion des parcelles bâties relevant du domaine public ou privé de la Commune, lesquelles ne bénéficieront plus d'un droit de Chasse : Section A - Parcelles 245 ;246 ;273 ;274 ;299

;950;1001;1062;1064;1066;1079;1107;1124 Section B- Parcelles 31;32 Section C – Parcelles 51;134;950 Section D – Parcelles 63;65;71;108;122;1348;1365;1366 Section E – Parcelles 77;129;130;270. Il est aussi convenu de modifier la durée du bail pour une durée de 24 ans à partir de la prochaine signature, de mentionner que le nombre des membres de l'ACCA devra comporter 30% de propriétaires ou ayants-droits sur la commune de Tréminis. L'ACCA établira ses plans de chasse, chaque année après concertation de la commune. Les parties conviennent qu'en cas de cession totale ou partielle du bien loué, celle-ci n'entraînera pas la fin du bail objet des présentes, le bailleur (la commune) s'engageant à imposer le respect de ce bail par l'acquéreur en cas de cession et sauf résiliation conventionnelle dudit bail portant sur les biens objet de la cession.

Le reste du bail de chasse en date des 7 et 8 janvier 2008 est sans changement

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal

-Approuve le projet de révision du bail de chasse

-Charge et autorise Mme La Maire à signer tous les documents qui s'y rapportent, frais à charge de la Commune.

Adopté à l'unanimité des membres présents soit 7 votes pour, 0 contre et 0 abstentions

4/ Remboursement avance de frais

Mme La Maire présente expose que monsieur René Vial a avancé la duplication de 3 clés pour la porte d'entrée de la décharge communale pour un montant de 45 €.

Le Conseil Municipal approuve le remboursement de cette avance de frais

Adopté à l'unanimité des membres présents soit 7 votes pour, 0 contre et 0 abstentions

5/ Programme de travaux de modification des réseaux électriques au Serre

Ajourné car le programme définitif de travaux n'a pas encore été délivré.

6/ Travaux d'isolation de la Salle des Fêtes : programme et demande de subvention

Mme la Maire présente le projet d'isolation de la Salle des Fêtes concernant le remplacement des huisseries en bois par des huisseries en PVC blanc, en harmonie avec celles du secrétariat et celles des appartements du 2^{ème} étage, fenêtres type Rénovation en PVC Blanc vitrage 4/20/4 Argon. $U_w=1.3w/(m^2.k)$ $Sw=0.42$. 2 devis ont été examinés. (Durand 84 932HT € et Sonnet 51 780HT€)

Ces travaux avaient été prévus lors du conseil municipal du 17/12/2025 afin d'assurer la conservation des bâtiments communaux et d'en améliorer les conditions d'accueil pour un montant de 50 000 € (total opération d'investissement salle des fêtes 63 000 €)

Une association du village utilise la salle des fêtes pour des rencontres hebdomadaires et organise aussi des cours de yoga où participent des habitants de plusieurs villages du Trièves. Cette association comprend un nombre d'utilisateurs extérieurs à la commune égal à 40% du total des utilisateurs de l'équipement, ce qui permettrait de bénéficier de la part du département d'un taux de subvention de 50%, le rayonnement intercommunal ou territorial étant prouvé.

Le plan de financement prévisionnel serait de 26 000€ de subventions départementales et 26 000€ reste à charge de la commune.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal

Approuve le projet de rénovation énergétique de la Salle des Fêtes

Approuve le financement prévisionnel

Autorise à Mme le Maire à effectuer les démarches de demande de subvention.

Adopté à l'unanimité des membres présents soit 7 votes pour, 0 contre et 0 abstentions

7/ Marais de Pravet (SL258) : Programme d'actions 2026 et demande de subventions

Monsieur Frédéric Melmoux présente le projet des travaux envisagés à l'Espace Naturel Sensible du Marais de Pravet (SL258), pour l'année 2026 :

-3 journées d'animation prévues au coût total de 900€.

-Une fauche d'entretien qui sera réalisée comme les autres années par les élèves de la Maison Familiale Rurale Est Lyonnais qui viennent chaque année en stage au gîte de la Margelière pour un montant de 500€.

La demande annuelle de subvention de 2000 € sera demandée au département.

Après délibération, le Conseil municipal :

Accepte le programme d'actions 2026 et la demande de subventions.

Adopté à l'unanimité des membres présents soit 7 votes pour, 0 contre et 0 abstentions

8/ Marais du Pravet : convention de stage

Monsieur Frédéric Melmoux expose la demande de stage d'un jeune lycéen Yael Coppi étudiant à la MFR de Mondy et présente le projet de convention de stage (élève en milieu scolaire) , stage qui se déroulerait du 11 mai au 5 juin 2026.

Le jeune sera logé dans sa famille. Monsieur Melmoux s'engage à être son tuteur et pense l'investir dans la pose des nouveaux panneaux d'affichage de l' ENS et à effectuer des travaux divers.

Après délibération, le Conseil municipal autorise madame La Maire à signer la convention de stage.

Adopté à l'unanimité des membres présents soit 7 votes pour, 0 contre et 0 abstentions

Informations diverses

-Informations sur les risques et prévention de la diffusion de la chenille processionnaire

Fin de séance 18h51

La Maire

Anne-Marie Fitoussi